

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

**2 490 690**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 20870**

(54) Séchoir à linge pliant et démontable.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). D 06 F 57/06.

(22) Date de dépôt..... 25 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 12 du 26-3-1982.

(71) Déposant : CHAPUIT Jacques, résidant en France.

(72) Invention de : Jacques Chapuit.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : John Schmitt,  
9, rue Pizay, 69001 Lyon.

- 1 -

Séchoir à linge pliant et démontable.

La présente invention a pour objet un séchoir à linge, pliant et démontable, du genre comportant un support vertical avec piétement, auquel s'adaptent, de part et d'autre, des grilles qui sont susceptibles d'occuper deux positions : une position horizontale, perpendiculaire au support, et une position repliée verticalement, parallèle au support, ces grilles rabattables étant destinées à recevoir le linge à sécher.

On connaît plusieurs modèles de séchoirs de cette catégorie; l'un d'entre eux est constitué par deux cadres rectangulaires dont les dimensions sont telles que l'un des cadres peut se loger dans l'autre, les côtés horizontaux des deux cadres étant reliés entre eux, deux à deux, par un axe vertical leur permettant d'occuper une position de repos dans laquelle ils sont dans le même plan et une position d'utilisation dans laquelle ils s'étendent sensiblement perpendiculairement l'un à l'autre tandis que des grilles, montées pivotantes sur une série d'entretoises de l'un des cadres, s'appuient sur des butées effaçables supportées par l'autre cadre.

L'inconvénient majeur de ce modèle de séchoir est son encombrement, les grilles sont bien rabattables et les cadres pivotants, mais l'ensemble n'est pas démontable, d'autre part son prix de revient est grevé par le fait qu'il comporte deux cadres.

Un autre séchoir à linge connu est constitué par un étrier en tube, avec piétement, qui dispose de grilles fixées par leurs crochets dans des trous borgnes percés dans la face interne de l'étrier et pouvant se rabattre vers le haut le long des branches dudit étrier.

L'inconvénient de ce dispositif réside dans la faiblesse du système d'accrochage à triple coude, formant butée, des grilles supports de linge et d'autre part ce dispositif a une tendance à vriller.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. Le séchoir, tel qu'il est caractérisé dans les revendications, est constitué par un cadre rectangulaire double dont la partie supérieure s'emboîte dans la partie inférieure

- 2 -

et qui supporte des claires articulées sur des entretoises accouplant les montants du cadre et retenues en position développée horizontalement, par des crochets jumelés axés sur les montants du cadre, le piétement du séchoir étant formé par les 5 prolongements des tubes d'un des cadres rectangulaires et par une traverse également en tube, bloquée perpendiculairement au plan du cadre double pendant l'utilisation et s'escamotant dans ledit plan en position de rangement.

Un premier avantage du séchoir selon l'invention réside 10 dans le fait qu'on diminue considérablement son encombrement par démontage de la partie supérieure qui vient se loger parfaitement à la partie inférieure, piétement escamoté, soit pour le stockage et le rangement, soit pour le transport qui ne nécessite plus qu'un emballage réduit, d'où diminution des 15 frais correspondants.

Un deuxième avantage du système à double cadre tubulaire réside dans la rigidité parfaite qu'on obtient. Aucun mouvement de rotation ou d'oscillation des tubes n'est possible ce qui ne serait pas le cas avec un simple cadre tubulaire.

20 Un troisième avantage réside dans le fait que les doubles crochets retenant les claires horizontalement sont réalisés de manière à permettre leur rabattement instantané pour rangement du séchoir, mais interdisent tout rabattement intempestif.

Enfin, un autre avantage réside dans le fait qu'on peut 25 surélever le séchoir en adaptant une partie supérieure plus haute pour en augmenter les possibilités d'utilisation.

Dans ce qui suit l'invention est exposée plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution :

- 30        - La figure 1 est une vue de face du séchoir en position repliée ;  
          - la figure 2 montre en coupe l'assemblage des tubes ;  
          - la figure 3 est la vue de côté du séchoir avec quatre claires développées ;  
          - la figure 4 est une vue de côté à plus grande échelle du système d'accrochage d'une claire ;  
          - la figure 5 est une vue de détail du système de blocage de la traverse tubulaire médiane pivotante du piétement ;

- la figure 6 est une variante dudit système de blocage.

Le séchoir à linge illustré figures 1 à 4 comprend un cadre rectangulaire à double tube, en deux parties 1 et 2 susceptibles d'être assemblées par emboîtement de la partie supérieure 1 dans la partie inférieure 2. Chaque partie 1 ou 2 est constituée de deux tubes 3-4 accolés et fixés l'un à l'autre par tout moyen connu notamment, dans l'exemple décrit, par des rivets 5.

Les tubes 3 et 4 sont associés dans un même plan et de ce fait les cadres qu'ils constituent se trouvent l'un 3 à l'intérieur de l'autre 4, ainsi qu'on peut le voir sur la figure 1 ; ils pourraient aussi être associés par les mêmes moyens l'un devant l'autre.

Les tubes 3 et 4 de la partie supérieure 1 sont pliés à angle droit pour former un U double dont les extrémités 6 et 7 (figure 2) sont rétréciées pour permettre leur emboîtement respectif dans les tubes 3 et 4 de la partie inférieure 2. On remarque sur la figure 1 que le tube intérieur 3 de la partie inférieure 2 revêt la même forme en U que son homologue de la partie supérieure 1, tandis que les tubes 4 sont de chaque côté rectilignes et se prolongent en 4a pour former piétement, munis chacun d'une roulette traditionnelle 8. Pour compléter le piétement du cadre ainsi constitué et en assurer la stabilité, on a prévu une traverse tubulaire 9 située sous l'âme du U formé par le tube 3 dans la partie inférieure 2. Cette traverse est axée au milieu dudit tube et dispose d'un système qui la bloque en position perpendiculaire au cadre 3-4 de manière à former un assemblage cruciforme.

Cette traverse est réalisée dans un tube de même diamètre que les tubes 3 ou 4 ; elle forme des angles arrondis à ses extrémités pour se prolonger et recevoir des roulettes 8 identiques à celles équipant la partie inférieure 2 du cadre.

Des entretoises 10 relient les montants verticaux doubles 3-4 qui sont en vis à vis et supportent des claires 11 réalisées en fil et articulées par un œil 11a formé par le prolongement d'un de leurs petits côtés (visible figure 4). Ces claires peuvent ainsi se rabattre par gravité entre les montants du cadre. Elles sont retenues en position d'emploi, horizontalement, par des crochets jumelés réalisés sans solution de continuité du

fil qui les constitue formant successivement un oeil d'articulation 12a, une branche rectiligne 12b formant une boucle 12c ouverte vers le haut et se prolongeant par une tringle 12d d'accouplement à l'autre crochet symétrique (Fig. 4). Ces crochets 12 sont articulés sur des axes 13 ou des entretoises fixés aux montants du cadre 1-2.

La traverse médiane 9 complétant le piétement 4a est pivotante autour d'un axe 14 qui traverse les deux tubes 3 et 9 séparés par une rondelle entretoise 15. Elle est équipée d'un système de blocage permettant de la verrouiller soit lorsqu'elle est escamotée, parallèlement au cadre 1-2 en position de repos, soit dans la position d'utilisation, perpendiculairement audit cadre. Comme l'illustre la figure 5 ce système comporte un étrier 16 qui chevauche les deux tubes 3-9. Le bas des ailes de cet étrier est échantré en demi-cercles 17 d'un diamètre suffisant pour être capable de chevaucher la moitié du tube 9. Un rebord 18 assortit chaque échancre 17.

L'étrier 16 est équipé d'une tige médiane 19 qui coulisse dans un support 20 fixé au tube 3 par tout moyen approprié ; en l'occurrence des rivets 21. Ladite tige est surmontée d'une poignée 22 sphérique ou autre munie d'une rondelle de butée 23 qui évite que l'étrier 16 vienne en appui sur le tube 3 sous l'effet d'un ressort 24 monté à l'intérieur du support 20, concentriquement à la tige 19 et fixé à l'étrier 16 par une rondelle 25.

Une variante du dispositif de blocage, montrée figure 6, comprend également un étrier 26 dont les ailes comportent des échancreures 27; cet étrier est guidé sur une tige filetée 28 sur laquelle prend écrou un petit volant de manœuvre 29 tandis qu'un ressort 30 disposé à l'intérieur de l'étrier concentriquement à la tige filetée 28 tend à rappeler l'étrier contre le volant 29.

Pour utiliser le séchoir selon l'invention, il convient d'abord de choisir la partie supérieure 1 qui correspond au besoin de l'utilisateur et de l'adapter à la partie inférieure 2 en emboitant les tubes 3 et 4 les uns dans les autres. Il faut ensuite assurer la stabilité verticale du séchoir en disposant la traverse 9 du piétement perpendiculairement au cadre. Dans le cas où le séchoir est équipé du système de

blocage représenté figure 5, il suffit de tirer sur la poignée 22 pour soulever l'étrier 16 en comprimant le ressort 24 puis on fait pivoter la traverse tubulaire 9 jusqu'à ce qu'elle soit perpendiculaire au cadre, donc au tube 3. On lâche la poignée 22, le ressort fait fortement pression sur l'étrier 16 dont les échancrures semi-circulaires 17 chevauchent le tube 9, les rebords 18 prennent également appui sur ledit tube, la rigidité de l'ensemble est assurée.

Dans le cas où le système de blocage correspond à la variante montrée figure 6 il faut dévisser le petit volant de manœuvre 29, le ressort 30 provoque la remontée de l'étrier 26; on peut alors faire pivoter la traverse 9 jusqu'à la mettre perpendiculairement au tube 3 du cadre, puis on revisse le petit volant, comprimant ainsi le ressort 30 qui bloque les tubes 3 et 9 dans leur position.

Il convient ensuite de déployer les claires 11 en les relevant et de faire pénétrer un fil des claires dans l'ouverture 12c des crochets dont on avance légèrement les branches 12b.

Après utilisation il suffit de soulever légèrement les claires pour leur faire échapper les crochets et en les lâchant les claires et leurs crochets pivotent et se retrouvent le long du cadre par gravité.

Pour remettre la traverse 9 en position d'escamotage parallèlement au cadre, il faut reprendre la même manœuvre que précédemment : tirer sur la poignée 22 ou dévisser le volant 29, ce qui a pour effet de débloquer ladite traverse qui peut alors pivoter, relâcher simplement la poignée 22 ou revisser le volant 29.

Il va de soi que des modifications peuvent être apportées au séchoir qui vient d'être décrit, notamment par substitution de moyens techniques équivalents sans que l'on sorte pour cela du cadre de la présente invention.

## Revendications de brevet :

1 - Séchoir à linge pliant et démontable comprenant un support vertical (1-2) avec piétement (4a-9a), auquel s'adaptent, de part et d'autre, des grilles rabattables (11) susceptibles d'occuper deux positions : une position horizontale perpendiculaire au support et une position repliée verticalement, parallèle au support (1-2), caractérisé par le fait que le support vertical est constitué par un cadre tubulaire rectangulaire à double tube, en deux parties (1) et (2) susceptibles d'être assemblées par emboîtement de la partie supérieure (1) dans la partie inférieure (2), ledit cadre supportant des claires (11) articulées sur des entretoises (10) accouplant les montants (3-4) du cadre et retenues en position développée horizontalement par des crochets jumelés (12) axés sur les montants du cadre et que le piétement du séchoir est formé par le prolongement (4a) des tubes (4) d'un des cadres rectangulaires et par une traverse tubulaire (9) pivotant sur un axe 14, bloquée en position d'utilisation ou d'escamotage par un dispositif de verrouillage (22) ou (29).

2 - Séchoir à linge suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que le cadre rectangulaire est en deux parties (1) et (2) démontables ; que la partie inférieure (2) est un tube (3) en forme de U contre les montants duquel sont accolés deux tubes rectilignes (4) dans les extrémités desquels s'emboîtent les extrémités rétreintes (6) et (7) de la partie supérieure (1) du cadre constituée par deux tubes (3-4) accolés en forme de U.

3 - Séchoir à linge suivant les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que les tubes (3-4) constituant chaque partie (1) et (2) du cadre sont solidarisés entre eux par tout moyen approprié, rivets (5), colliers, boulons, soudure ou autres.

4 - Séchoir à linge suivant les revendications 2 et 3 caractérisé par le fait que les tubes (3-4) constituant le cadre rectangulaire sont juxtaposés ou bien dans un plan horizontal, ou bien dans un plan vertical.

5 - Séchoir à linge suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que les entretoises (10) d'articulation des claires (11) et les axes (13) de leurs crochets de retenue (12)

sont fixés aux montants des cadres par tout moyen approprié.

6 - Séchoir à linge suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que les claies (11) sont réalisées en fil et articulées par un de leurs côtés aux entretoises (10)

5       7 - Séchoir à linge suivant les revendications 1 et 5, caractérisé par le fait que les crochets jumelés (12) de retenue des claies (11) sont réalisés par un fil formant sans solution de continuité, successivement un oeil d'articulation (12a), une branche rectiligne (12b), une boucle (12c) ouverte 10 vers le haut pour accrochage des claies (11) et se prolongeant par une tringle (12d) d'accouplement à l'autre crochet symétrique.

8 - Séchoir à linge suivant les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que les tubes inférieurs (4a) du cadre 15 rectangulaire (1-2) prolongés pour constituer le piétement sont munis de roulettes traditionnelles (8) de même que les extrémités (9a) de la traverse médiane pivotante (9).

9 - Séchoir à linge suivant les revendications 1 et 8, caractérisé par le fait que le dispositif de verrouillage de 20 la traverse pivotante 9, complétant le piétement (4a) comprend un étrier (16) à poignée (22) et ressort de rappel (24), chevauchant les tubes (3) et (9), dont les ailes sont découpées par des échancrures semi-circulaires (17) assorties d'un rebord (18) et susceptibles de coiffer le tube (9) dans sa position 25 perpendiculaire au tube (3) ; le guidage de l'étrier (16) étant assuré par une tige (19) coulissant dans un support (20) rendu solidaire du tube (3).

10 - Séchoir à linge suivant les revendications 1, 8 et 9, caractérisé par le fait que l'étrier (26) de verrouillage 30 des tubes (3) et (9) est bloqué par un volant (29) prenant écrou sur une tige filetée (28) de guidage tandis qu'un ressort (30) tend à rappeler l'étrier (26) contre le volant (29).

A/3

Fig.1

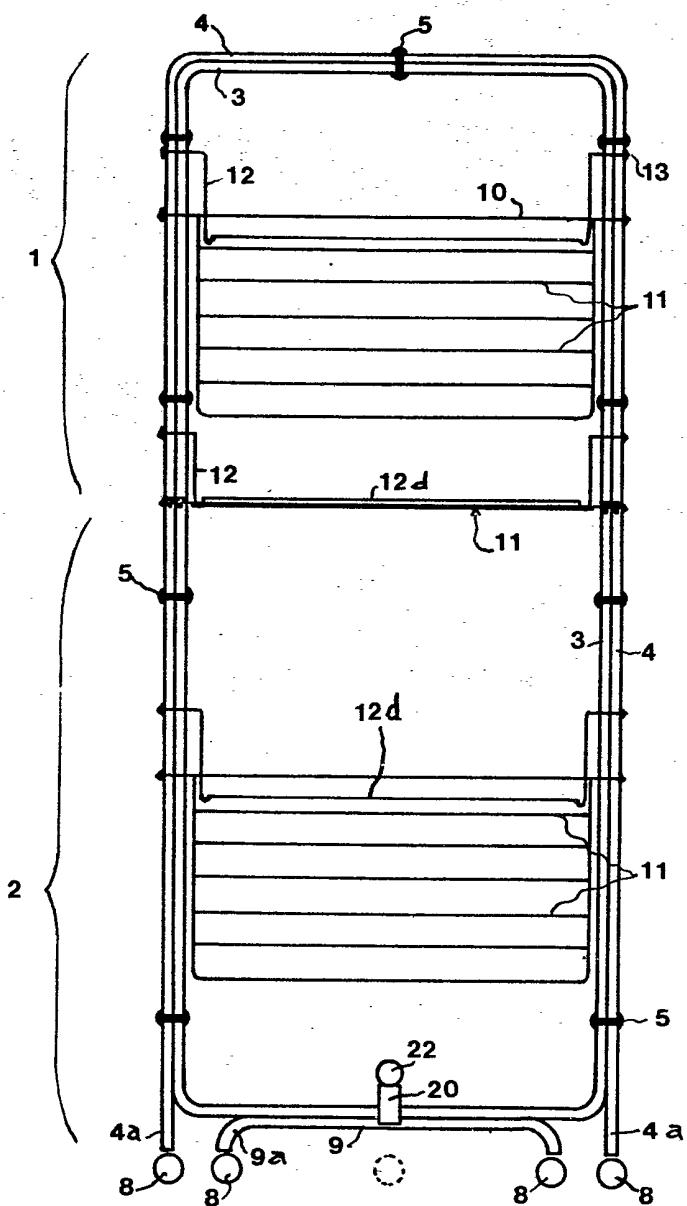
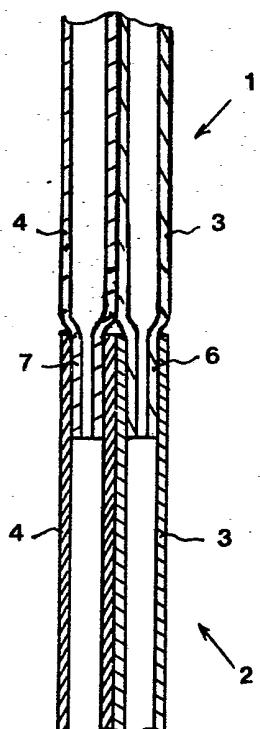


Fig.2



~~-12-3~~

Fig.3

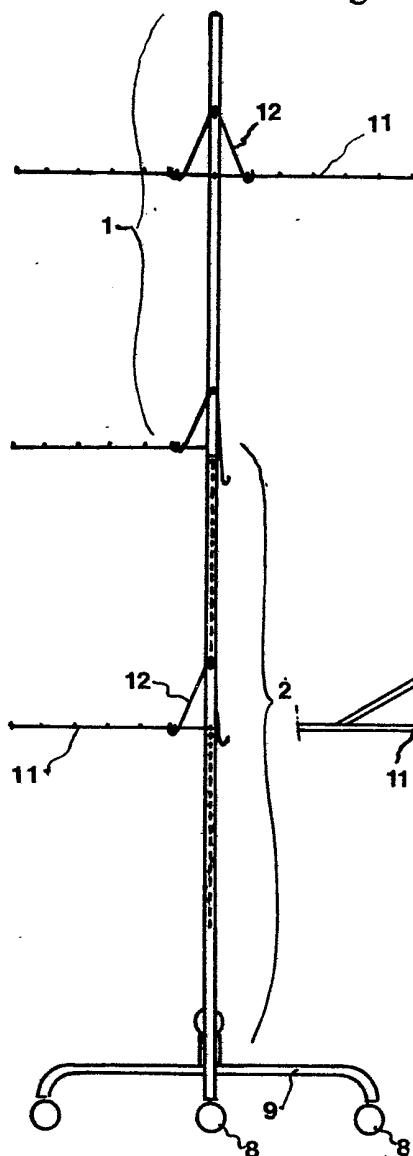
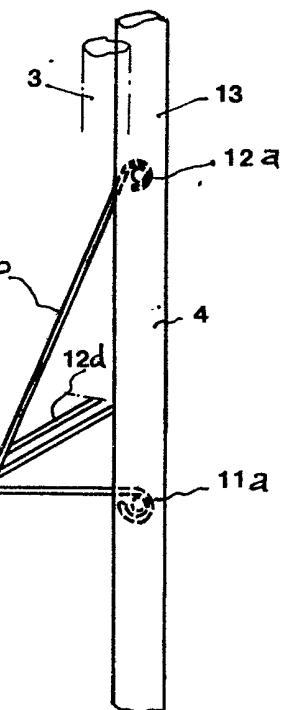


Fig.4



-3/3

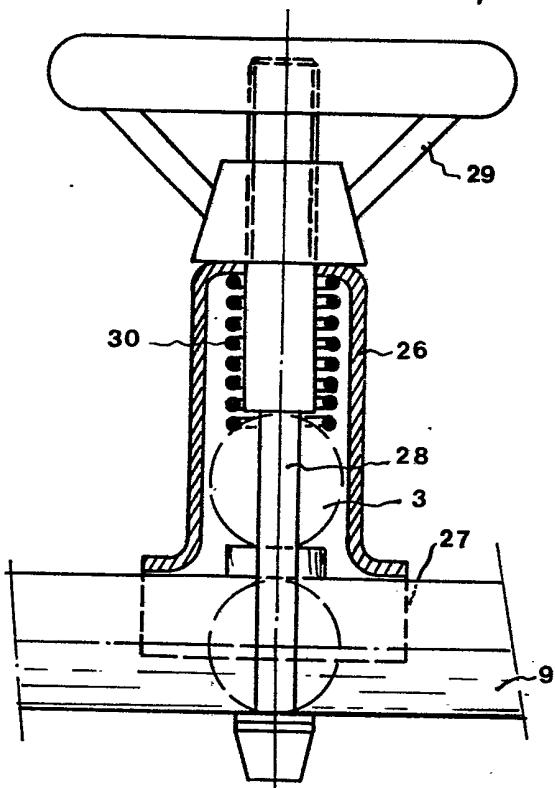


Fig.6

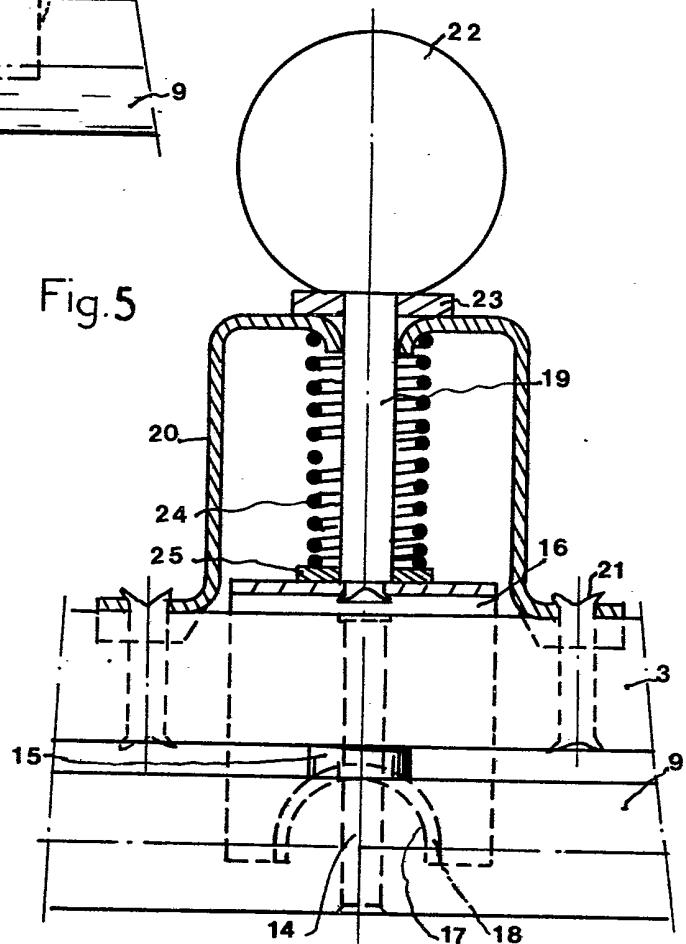


Fig.5